

Gazebo et pergola

Permis requis

Sauf pour gazebo ou pergola vendus en quincaillerie, en kit démontable

Un permis est requis pour construire, agrandir, rénover, déplacer ou démolir un gazebo ou une pergola.

Demande en ligne disponible sur le [portail citoyen](#).

NOMBRE

Un gazebo par terrain

Une pergola par terrain

SUPERFICIE MAXIMALE

> Gazebo : 21 m²

> Pergola : 18 m²

> 10% de la superficie du terrain pour l'ensemble des bâtiments accessoires détachés (gazebo, pergola, remise, garage, etc.)

HAUTEUR MAXIMALE

> 3,7 m (du sol au faîte de la construction)

IMPLANTATION

Autorisés en cour latérale, arrière et avant secondaire (coin de rue).

DISTANCES MINIMALES

Revêtement extérieur des murs ou colonnes à :

> 0,6 m d'une ligne de terrain

> 2 m du bâtiment principal (non applicable à une pergola)

> 1 m de tout autre bâtiment accessoire détaché (non applicable à une pergola)

Débord de toit à :

> 0,3 m des lignes de terrain

PENTE MINIMALE DU TOIT

(non applicable à une pergola)

> 20% minimum (2,5 : 12 ou 11,3 degrés)

DÉFINITION

Gazebo : Bâtiment accessoire servant de lieu de détente à l'abri du soleil ou des intempéries, muni de plusieurs ouvertures souvent pourvues de moustiquaires.

Pergola : Construction constituée de poutrelles espacées, soutenues par des colonnes.

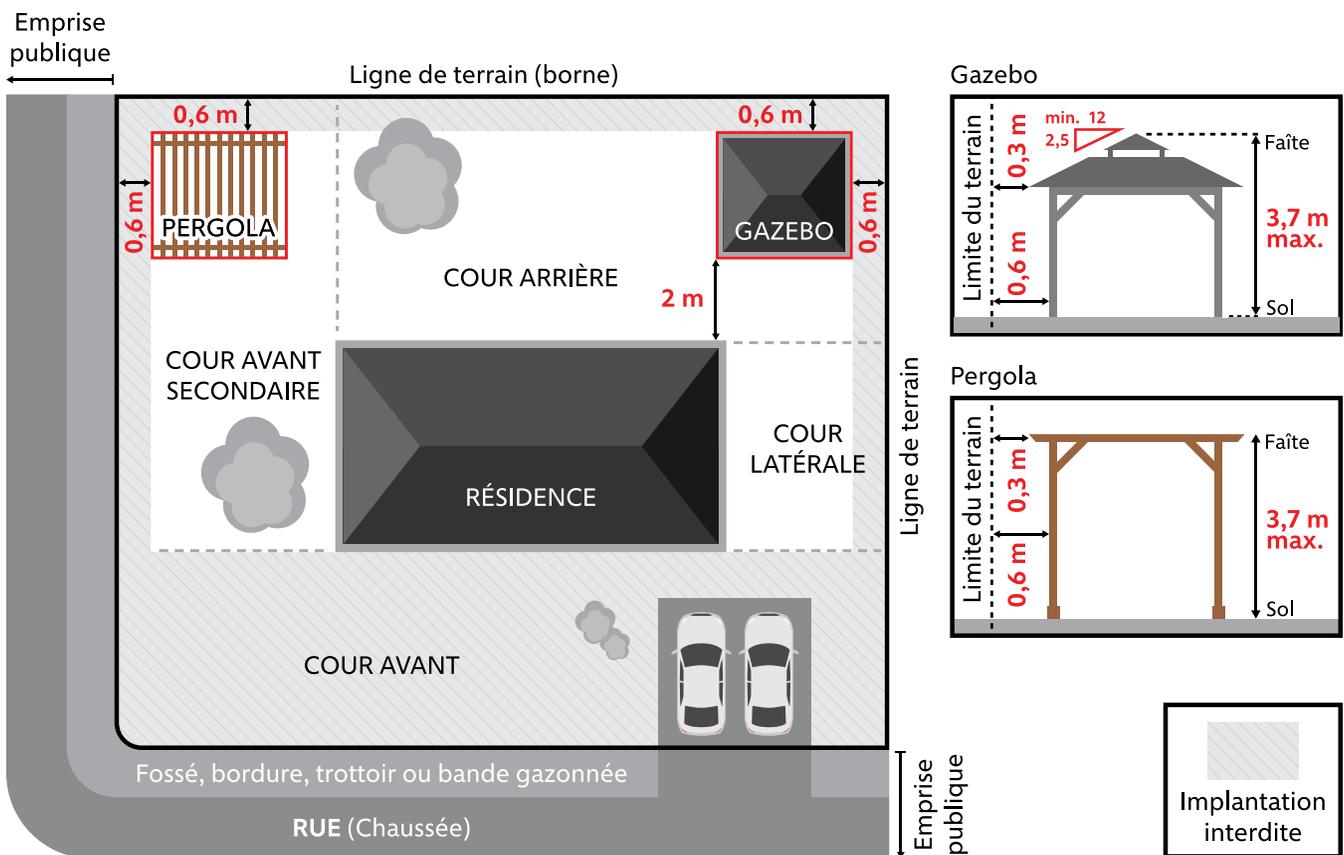
NOTE

> Des normes particulières peuvent s'appliquer. (Ex: Terrain en bordure d'un cours d'eau)

> Il est de votre responsabilité de respecter les servitudes privées ou d'utilité publique (électricité, téléphone, infrastructures, etc.)

> Un mur ne peut comporter de vues droites (ouvertures) à moins de 1,5 m de la limite de propriété, tel que prescrit par le Code civil du Québec.

Ce document présente une version simplifiée de certains aspects de la réglementation d'urbanisme, et ce, dans le but d'en faciliter la compréhension et n'a aucune valeur légale. Advenant une contradiction entre le contenu de ce document et les règlements de la Ville de Lavaltrie, ces derniers prévalent.



Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme au 450 586-2921, poste 2220 ou par courrier électronique à l'adresse: urbanisme@ville.lavaltrie.qc.ca

Service de l'urbanisme : 1370, rue Notre-Dame Lavaltrie, QC J5T 1M5